

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Attribution d'une subvention spéciale aux communes

Séance du 28 janvier 2025
2^{ème} convocation

Délibération n° 02

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 39

Absents : 30

Votants : 9

- dont « pour » : 9

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le samedi 25 janvier 2025 alors qu'il a été convoqué en urgence selon les dispositions des articles L.2121-12 et L.2511-10 du CGCT, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le mardi 28 janvier 2025 à 08 heures, sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA.

Présents :

IBRAHIMA Saïd Maarifa, MADI OUSSÉNI Mohamadi, AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, CHANRANI Daoudou, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed.

Absents :

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH I Inchat, AMBDI Yousseuf, YSSOUFI Chaïdati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, YSSOUMAIL Ahamadi, SIAKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, MIKIDADI Madihali, FRADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu la délibération n°01 du 28/01/2025 portant approbation de la procédure d'urgence,

Considérant le coût lié aux réparations des dégâts occasionnés par les phénomènes climatiques CHIDO et DIKELEDI dans les communes de l'intercommunalité et les difficultés des communes à pouvoir y faire face seules,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- L'attribution d'une subvention spéciale d'un montant de 500 000€ aux communes selon la répartition suivante :

Collectivités	Montant du fonds de concours
Commune de M'tsangamouji	100 000€
Commune de Tsingoni	100 000€
Commune de Chiconi	100 000€
Commune de Ouangani	100 000€
Commune de Sada	100 000€
Total	500 000€

- De prévoir cette dépense au budget de la 3CO,
- Le versement de cette subvention en une seule fois,
- D'autoriser le président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 28/01/2025
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO
Ibrahima Said Maarifa



Signé par : Said Maarifa IBRAHIMA
 Date : 29/01/2025
 Qualité : Président

M. IBRAHIMA Said Maarifa

Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest